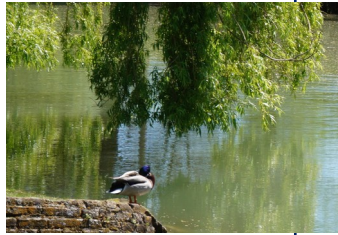


# LES CLÉS DU CANAL

***Les enjeux d'un bien  
inscrit au patrimoine mondial de l'humanité***



## LA BIODIVERSITÉ DU CANAL DU MIDI

*Ouvrage au patrimoine culturel incontestable, le Canal du Midi se démarque aussi par son patrimoine naturel, intégré à une dynamique de protection de la biodiversité d'échelle nationale et internationale*

**BIODIVERSITÉ** : au-delà d'une simple liste d'espèces, la biodiversité représente la diversité des êtres vivants (la faune, la flore, les bactéries..) et des milieux de vie à toutes les échelles, de la forêt à notre peau, en passant par la mare au fond du jardin (diversité des écosystèmes). Cette notion intègre les interactions qui existent au sein d'une même espèce (diversité génétique), entre les différentes espèces existantes, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie.

**TRAME VERTE ET BLEUE** : La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

**CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES** : Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

**RÉSEROIRS DE BIODIVERSITÉ** : ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou

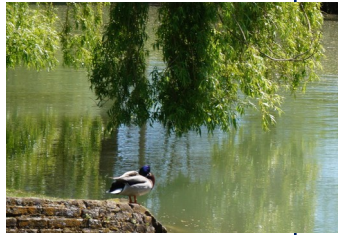
qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

**CORRIDORS ÉCOLOGIQUES**: Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

**HABITAT** : La notion d'habitat en écologie résulte du constat que la végétation et la faune qui y sont liées sont étroitement associées aux conditions stationnelles d'un site (climat, sol, usages, gestion par l'homme). Ainsi, certains habitats sont considérés comme remarquables car ils correspondent à des conditions rarement réunies. Ces derniers accueillent le plus souvent une faune et une flore également remarquables.

**NATURA 2000** : Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales qu'ils abritent, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. 10 sites sont traversés par le Canal du Midi.

**ESPÈCES PROTÉGÉES** : le Code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Il est interdit de détruire, d'altérer ou de dégrader le milieu particulier aux espèces protégées, ainsi que leurs individus.



## LA BIODIVERSITÉ DU CANAL DU MIDI

**INVENTAIRE :** Il s'agit d'un outil qui permet de dresser un état des lieux de la connaissance dans un espace donné.

**LES INVENTAIRES SPÉCIFIQUES AU CANAL :** Un inventaire a été réalisé sur le Canal des Deux mers en région Midi-Pyrénées par le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) Midi-Pyrénées en 2009 et a mis en évidence une réelle richesse naturelle.

Dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré, VNF a piloté en 2013 un large inventaire sur les espèces présentes sur le Canal du Midi et pouvant être impactées par la disparition des platanes.

- Il apparaît que le Canal du Midi joue un rôle important pour la conservation de certains oiseaux. Ainsi parmi la centaine d'espèces d'oiseaux protégés recensés, les 7 espèces suivantes, nichant dans les cavités ou les houppiers des platanes, présentent un enjeu particulièrement fort: Rollier d'Europe, Pigeon colombin, Chevêche d'Athéna, Petit-duc scops, Huppe fasciée, Pie-grièche à tête rousse, Gobemouche gris.
- 19 espèces de mammifères (hors chauve-souris) ont été recensées. Deux espèces de mammifères semi-aquatiques méritent d'être signalées : le Campagnol amphibie et la Loutre d'Europe, ainsi qu'une espèce de mammifère terrestre : le Putois d'Europe.
- 23 espèces ou groupes d'espèces de chiroptères (chauves-souris) ont été recensés sur le Canal du Midi. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées et certaines sont très dépendantes de l'habitat offert par les platanes.
- 13 espèces de reptiles, huit espèces d'amphibiens, 58 espèces d'insectes, onze espèces de poissons, une de crevette et deux d'écrevisses ont également été recensées.
- Des stations de flore protégées (nivéole d'été, tulipe sauvage) ont également été repérées.

**MESURES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR LE CANAL :**

Afin de limiter l'impact de la disparition des platanes liée au chancre, VNF a établi un plan d'actions qui prévoit notamment :

- sur les chantiers d'abattage eux-mêmes, des mesures pour réduire les risques sur la faune et la flore
- en accompagnement de la destruction d'habitats, des mesures telles que la pose de nichoirs

Ainsi les chantiers respectent un calendrier strict qui tient compte des périodes les plus sensibles notamment pour les oiseaux (reproduction nidification) et les chauve-souris (hivernage, mise-bas et élevage des petits). Les agents des entreprises de travaux sont formés et sensibilisés à ces enjeux et aux consignes à respecter.

De plus, des écologues sont mandatés par VNF afin d'accompagner les opérations sur chantiers : repérages et sauvetages si besoin, contrôle du respect des consignes, etc. Quelques dizaines de chauve-souris et quelques oiseaux ont ainsi pu être sauvés lors des opérations d'abattage 2015-2016.

Des campagnes de pose de nichoirs ont démarré en 2015. Plus de 940 nichoirs ont été installés. Ces premières opérations seront suivies d'autres campagnes, pour aboutir à la pose de plus de 1800 installations le long du Canal du Midi.

L'efficacité de ces poses sera estimée à travers un suivi écologique permettant de voir quelles espèces s'installent dans les nichoirs proposés, et éventuellement quelles améliorations sont possibles (types de nichoirs, localisation, hauteurs et exposition, etc.). Un entretien et une vérification de la tenue des nichoirs sont également effectués.